

AMNESTY INTERNATIONAL

DECLARATION CONJOINTE

Index: AFR 57/7906/2018

15 Février 2018

Togo: les autorités doivent mettre fin au harcèlement judiciaire contre la militante pro-démocratie et les défenseur-ses des droits humains

Alors que le dialogue politique entre l'opposition et le gouvernement du Togo s'ouvre, les autorités togolaises doivent cesser de harceler les militants pro-démocratie et les défenseur-ses des droits humains dans le cadre des vastes manifestations qui se déroulent à travers le pays, ont déclaré aujourd'hui *Africans Rising*, Amnesty International et Front Line Defenders. Les organisations condamnent fermement le maintien en détention des membres du Mouvement Nubueke, qui seront jugés entre autres pour publication de fausses nouvelles, troubles aggravés à l'ordre public, incitation à la révolte, menaces et violences envers les représentants de l'autorité publique, destruction volontaire par incendie de biens publics.

La situation des droits humains dans le pays s'est rapidement détériorée depuis que les manifestations pro-démocratie ont éclaté en août 2017 à travers tout le pays, les pays voisins, l'Europe et les États-Unis, menées par la diaspora togolaise. Les manifestants appellent à des réformes constitutionnelles, notamment à la réinstauration d'une limite de deux mandats présidentiels. La réponse répressive des forces de sécurité qui ont employé des balles réelles, du gaz lacrymogène et des matraques contre les manifestants pacifiques et les passants, a entraîné des affrontements violents. Au moins dix personnes sont décédées lors des manifestations, dont trois enfants et deux soldats. En outre, les manifestations organisées par l'opposition en janvier 2018 à Sokodé, Bafilo et Mango, ont été interdites par les autorités pour raisons de sécurité.

Les organisations font part de leurs vives préoccupations concernant la récente campagne d'intimidation lancée contre les militants pro-démocratie qui ont participé à la mobilisation des citoyens et aux manifestations.

Le **Mouvement Nubueke** (nouveau jour se lève) est membre du **Front Citoyen Togo Debout**. Le Mouvement Nubueke participe aux manifestations et met en place des équipes médicales pour distribuer de l'eau et aider les manifestants blessés. Depuis 2015, le mouvement sensibilise le public et aide à comprendre les droits des citoyens et l'application des lois, notamment en facilitant les groupes de discussions sur les réseaux sociaux.

Le 23 janvier 2018, Atikpo Bob, leader du mouvement à Kpalimé, a été arrêté par des agents du Service de Recherche et d'Investigation (SRI) avant d'être déféré à la prison civile de Lomé. Il a été interrogé en l'absence de son avocat et accusé de publication de fausses nouvelles et de diffamation, pour avoir partagé sur les réseaux sociaux un photomontage du ministre de la Sécurité et de la Protection Civile.

Le 19 octobre 2017, Messan Kokodoko, membre du Mouvement Nubueke, a été arrêté chez lui par des agents du SRI et placé en détention au siège du SRI à Lomé. Il a été maltraité dans le but d'obtenir des aveux à propos de son implication dans les manifestations. Il a ensuite été transféré dans la prison civile de Lomé le 31 octobre 2017.

Le 26 octobre 2017, Eza Kokou Dodji, vice-président du Mouvement Nubueke et Atsou Ayawo, ex coordinateur du Club Nubueke à Agoe, ont été arrêtés après avoir été convoqués au SRI et leurs domiciles ont été fouillés sans mandat. Après avoir passé cinq jours au SRI, où ils ont été interrogés à propos des membres du Nubueke, ils ont été conduits à la prison civile de Lomé. Atsou Ayawo a été libéré sous caution, mais la demande de libération sous caution d'Eza Kokou Dodji a été rejetée et il est toujours détenu. Ils sont accusés d'association groupement de malfaiteurs, troubles aggravés à l'ordre public, incitation à la révolte, menaces et violences envers les représentants de l'autorité publique, destruction volontaire par incendie de biens publics, détention illégale de matériel militaire et complicité de toutes les infractions susmentionnées.

Le 12 octobre 2017, quatre défenseur-ses des droits humains, représentants du mouvement *Africans Rising*, n'ont pas été autorisés à quitter le pays. Leur matériel, téléphones et passeports ont été saisis lors de leur arrestation dans leur hôtel. Ils ont été interrogés pendant plusieurs heures, sans accès à un avocat. Les effets personnels des défenseurs ne leur ont pas été restitués avant le 17 octobre 2017, et ils ont ensuite été informés que l'unité avait interrogé les OSC locales à propos de leurs rencontres avec la délégation.

"Ces arrestations sont une nouvelle tentative pour réduire au silence les militants pro-démocratie. Alors que le dialogue politique s'ouvre, les autorités doivent garantir que les militants et les défenseur-ses des droits humains peuvent travailler sans subir de pression ou d'intimidation indues" a déclaré François Patuel, chercheur pour l'Afrique de l'Ouest à Amnesty International.

Les organisations rappellent le droit de chacun à se rassembler pacifiquement pour exercer son droit à la liberté d'expression et de réunion, conformément aux articles 3 et 21 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) ainsi que l'article 8 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).

"En cette période de tension politique, les défenseur-ses des droits humains jouent un rôle important pour documenter et dénoncer les exactions, maintenir la liberté de rassemblement et défendre les droits des autres. Leur droit de mener à bien ces activités doit être garanti en toutes circonstances" a déclaré Andrew Anderson, directeur exécutif de Front Line Defenders.

Africans Rising, Amnesty International et Front Line Defenders appellent les autorités togolaises à abandonner immédiatement toutes les charges relatives à l'exercice pacifique du droit à la libre expression, notamment les accusations de diffamation et de publication de fausses nouvelles, et à libérer tous les membres du Mouvement Nubueke, à moins qu'ils ne bénéficient de procès équitables pour des infractions pénales dûment reconnue par le droit international. Les organisations font part de leurs préoccupations concernant le harcèlement judiciaire dont sont victimes les membres du mouvement Nubueke, car il semble que cela soit uniquement motivé par leur travail légitime et pacifique en faveur des droits humains. Les organisations demandent aussi l'ouverture d'enquêtes sur les exactions perpétrées lors des manifestations, y compris les mauvais traitements infligés au militant pro-démocratie Messan Kokodoko, et les meurtres des manifestants et des membres des forces de sécurité. Les coupables présumés doivent être traduits en justice dans le cadre de procès équitables.

Pour plus d'informations, contactez:

Sadibou Marong, Responsable attaché de presse d'Amnesty International à Dakar, Sénégal,

Tel: +221 77 658 62 27 ou +221 33 869 82 31; e-mail: sadibou.marong@amnesty.org

Erin Kilbride, Attachée de presse, Front Line Defenders

Tel: +353 (0) 857423767; e-mail: erin@frontlinedefenders.org**Error! Hyperlink reference not valid.**

Muhammed Lamin Saidhykhan et Coumba Toure

Co-Coordinateurs d'*Africans Rising For Justice, Peace and Dignity*

Tel: + 221781713635 | + 221776383513; e-mail: muhammedlamin@africans-rising.org |
coumba@africans-rising.org